



## Lettre N° 42, Juin 2013

### Edito

*Vous êtes nombreux à participer à la vie du réseau et suivez son actualité avec attention.*

*Après trois années passées avec dévouement et conviction au service de notre réseau Madame Claude SOLAR, chargée de mission parentalité de la CAF, a pris le chemin d'une retraite méritée.*

*Elle a su développer, faire le lien, et défendre avec efficacité, compréhension et justesse la dynamique du réseau sur l'ensemble du département.*

*Nous lui souhaitons pour sa nouvelle vie de s'épanouir pleinement au sein de sa famille.*

*Madame Auriane ARNOUD lui succède au poste de chargée de mission parentalité de la CAF.*

### Informations du REAAP 67

#### Comité d'animation

Les comités d'animation sont des instances qui regroupent un ensemble de partenaires associatifs et institutionnels dans l'objectif de mutualiser les savoir-faire, favoriser les échanges entre les membres du réseau et participer à la réflexion très largement des acteurs de soutien à la fonction parentale. Désormais la dynamique de ces comités d'animation s'inscrit plus largement dans le comité départemental de la parentalité qui a été mis en place en avril 2013.

#### Dates prévues :

- **Jeudi 12 septembre à 14h**

Appel à projet 2014

- **Mardi 5 novembre à 14h**

La semaine des parents 2014

- **Jeudi 12 décembre à 14h**

L'évaluation

### ■ Formation dans le REAAP 67

Qualifier les acteurs dans l'animation de groupes de parole ou l'analyse de pratiques. Voici ce que nous pouvons découvrir dans le Bas-Rhin, avec l'association RESCIF qui propose aux acteurs de la parentalité, dans le cadre du REAAP, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, de suivre ces différentes formations qu'elle met en place chaque année.

➤ Pour donner un cadre de référence dans l'animation de groupe d'adultes et des outils pour conduire une réflexion de groupe :

- construire et affiner son projet
- mise en situation d'animation et retour sur expérience lors de la formation
- développer des techniques d'animation
- formation basée sur l'expérientiel, la co-création collective et la mutualisation des compétences des stagiaires

➤ pour analyser une situation, rechercher des repères :

- pour aider les animateurs à gérer une difficulté sur le contenu, le processus, la régulation du groupe et le partenariat
- pour développer sa créativité et renouveler sa pratique

Les personnes intéressées par la formation « animer un groupe de parents : outils de base et projet » (5 journées) et l'analyse de la pratique (4 demi-journées par an), peuvent s'adresser à Mélanie PINOT par mail [contact@rescif.com](mailto:contact@rescif.com).

Renseignements et inscriptions auprès de RESCIF :

160 route du Polygone

67100 Strasbourg, 03 88 25 50 64

## **La Semaine des parents 2014**

■ La semaine des parents est la manifestation qui s'adresse à tous les parents sur l'ensemble du département. Elle met en évidence une dynamique qui a lieu tout au long de l'année, c'est l'occasion de mettre en avant les actions de soutien à la fonction parentale se déroulant tout au long de l'année sur l'ensemble du département, qu'elles soient mises en place par les associations, structures, collectivités, institutions, financées ou non par le REAAP.

En 2013, il n'y aura pas de semaine des parents, elle est reportée en mars 2014, et sera l'occasion de faire conjointement avec le Conseil Général la semaine des parents et de la famille.

Elle aura lieu **du 24 au 30 mars 2014**.

La thématique retenue est centrée sur **les TICE, médias, réseaux sociaux, .....**

Pour toute personne souhaitant mettre en place des actions lors de cette semaine ou participer à l'animation générale de cette semaine, le comité d'animation du 5 novembre est particulièrement réservé à cette semaine et sera l'occasion de la préparer.

## **Retour sur les comités d'animation**

### **Synthèse des travaux sur les besoins en termes d'accompagnement et propositions**

*Durant l'année 2012 ; le REAAP a cherché par différents moyens à repérer les attentes et besoins des porteurs de projet concernant la mise en œuvre de leur(s) action(s) sur le terrain. Dans l'objectif de pouvoir correspondre et accompagner aux plus près les demandes de terrain, d'améliorer la qualité du travail du réseau, de terrain, et de soutenir et valoriser les parents en lien avec la charte du réseau.*

- ✚ A chaque comité d'animation, par des questions – réponses et retours divers,
- ✚ Par la mise en place d'un atelier interactif lors du comité d'animation du 23.10.12 (confère compte-rendu du 23.10.12)
- ✚ Par la diffusion d'un questionnaire d'évaluation de l'accompagnement et son exploitation

**La synthèse de l'ensemble de ses travaux ont permis la mise en évidence de plusieurs axes en ce qui concerne les besoins des acteurs du réseau, vis-à-vis :**

#### **- Des comités d'animation :**

Chaque année le REAAP met en place 4 à 5 comités d'animation, les acteurs du réseau souhaitent qu'ils deviennent davantage interactifs avec des thématiques à traiter diverses qui puissent leur

servir ; la volonté d'implication et de « re »connaissances des actions mises en place par les acteurs sur l'ensemble du département ; moins de temps dédiés aux informations et davantage au thématiques, la proximité des comités d'animation et / ou la mise en place de comité plus proche des lieux des actions ; ...

- **Du réseau :**

Dans le cadre de la mise en réseau des acteurs, de la diffusion de l'information, de la mutualisation et diffusion par le réseau des ressources (ex : répertoire départemental des actions de soutien, mais également de ressources, de thématiques, information et promotion du réseau ....)

- **De l'accompagnement de projet :**

Parmi les besoins émergents, concernait la clarification de l'accompagnement et notamment des modalités d'accompagnement (ce que propose l'accompagnement concrètement, définir l'accompagnement), de la mise en avant des aspects pratiques, techniques, la proposition d'une trame concernant l'accompagnement et de temps plus collectifs d'échanges et d'analyse des pratiques.

**Quel que soit le domaine, les besoins majoritairement identifiés sont :**

- **La mise en réseau et la mutualisation,**
- **La clarté**
- **Et le soutien spécifique, individuel et collectif**

■ **Le partenariat (freins, richesses, limites) !**

Ce comité d'animation a particulièrement œuvré sur deux axes :

- La connaissance, l'analyse, et l'appropriation de la Charte du REAAP, qui constitue un préalable à l'ensemble des actions mises en place dans le cadre du REAAP et une trame méthodologique des actions REAAP et de mise en réseau.

Sa connaissance en constitue le fondement.

Son application un préalable.

Le REAAP tente de mettre à l'échelle de quartier, d'un territoire, d'un département en réseau l'ensemble des acteurs aussi bien associatifs qu'institutionnels œuvrant dans le cadre du soutien, de l'accompagnement des parents.

Le partenariat est une richesse, mais il existe des freins et des limites aux partenariats.

Les actions se déroulant en dehors du cadre de la charte du REAAP, ne peuvent se faire.

Dans le cadre d'action partenariale, les actions sont possibles dans la mise en œuvre lorsque les objectifs principaux sont communs, avec la reconnaissance des cadres dans lequel chaque acteur intervient.

*Pour aller plus loin, confère le compte-rendu du comité d'animation.*

## ■ La participation des parents aux actions

### *A retenir !*

Suites aux différents échanges, des pistes sont à retenir, pour la mobilisation des parents :

- Les **actions doivent s'inscrire dans la durée**, mais par des séances très courtes pour ne pas monopoliser les parents qui ont parfois très peu de temps à consacrer.
- Des **temps informels sont nécessaires**. Les objectifs portés nécessitent des **étapes qu'il faut prendre en compte**. Des sorties hors du quartier peuvent susciter l'intérêt des parents. Elles permettent de voyager, de passer du temps avec son enfant. Lors de la rédaction de dossiers de financement, l'exercice est de convaincre les financeurs que ces temps sont indispensables et déterminer en quoi ils sont à considérer comme du soutien aux parents.
- **Multiplier les actions dans les différents lieux de présence des parents** (écoles, centres socioculturels, lieux d'accueil enfants parents, ...)
- **La convivialité** est toute aussi importante que la mise en confiance des parents
- **Partir des préoccupations premières des parents et valoriser les parents** par tous les moyens nécessaires (création d'outils dans le cadre de la transmission, ...)
- Dans une perspective d'optimisation des actions proposées, il serait intéressant **d'évaluer la pertinence des actions**. L'« Atelier de l'évaluation en prévention et promotion de la santé » mis en place par Francis NOCK permet de mesurer l'impact d'une action sur ses participants. Il faudrait alors émettre des critères d'évaluation, mais en premier lieu mieux définir le soutien à la parentalité.

Une enquête qualitative a par ailleurs été réalisée par Elisa GUIRAUD TERRIER en 2009 à l'association RESCIF. Dans cette enquête sont développés les facteurs favorisant la participation des parents : fréquence, lieux, thème, règle du jeu, l'effet fidélisant, la participation des enfants, etc.

*Cf. compte rendu du comité d'animation du 9.04.2013*

## ■ La présence des pères dans les actions

**Les conclusions et les différentes pistes ayant émergées des échanges sont les suivantes :**

- Certains groupes soulignent l'importance de **la mixité** lors des actions, les tensions hommes/femmes pouvant être présentes doivent être acceptées. D'autres groupes parlent de créer des groupes ouverts aux pères uniquement, leur donner la possibilité de parler de sujets leur étant spécifiques, parler de leur intimité
- Dans le même esprit, mettre en place des actions **animées par des hommes**
- Un travail en **binôme homme/femme** peut réduire la distance hommes/femmes et favoriser l'apprentissage de pratiques et la mise en confiance
- De même, une action portée par un père peut amener d'autres pères : au CMCO et au CHU d'Haute-pierre, des groupes de préparation à l'accouchement pour hommes sont mis en place à la demande d'un père.
- Les impliquer dès le départ
- Mettre en place **des activités** qui intéressent plus les pères pour les inciter à venir : du sport, être plus dans le « faire »
- Aborder **des sujets** qui interpellent plus les pères, comme l'orientation des enfants
- Augmenter la **présence masculine** et les figures masculines dans le secteur de la petite enfance, que les pères soient plus acceptés et plus impliqués dans la prise en charge des enfants
- **La place du père** doit être valorisée au regard des enfants, il ne doit pas uniquement représenter le responsable des besoins de la maison (ex : fuite d'eau). Parler du père absent
- Se réinterroger sur les a priori concernant la place des papas dans l'éducation des enfants. Valoriser l'importance de leur implication
- La société change, et les pères doivent changer dans leur rôle. Laisser une place aux pères qui sont plus demandeurs dans certains contextes : de plus en plus présents en conseil conjugal, les hommes revendiquent leur paternité lors de séparations. Les femmes ne veulent parfois pas céder leur place. **Les hommes doivent prendre leur place**, la revendiquer, être actifs dans leur rôle de père
- Travailler en **partenariat** avec d'autres associations, pour augmenter la fréquentation des actions
- Profiter des temps festifs pour **aborder** les pères, apprendre à les connaître, établir une communication
- Des actions mises en place pendant le **week-end** ou à des moments plus accessibles durant la journée

- Des actions mises en place de façon **stables et durables**, permettant la mise en confiance des parents, de créer des liens
- Les difficultés et donc les façons d'intervenir sont différentes en fonction de la **situation socio-économique** des populations

*Cf. compte rendu du comité d'animation du 30.05.2013*

## ■ **Le comité départemental de la parentalité**

Depuis 2012, il est prévu que soit installée dans chaque département une coordination départementale de la parentalité qui a vocation à rendre plus lisibles et plus cohérents les dispositifs de soutien à la parentalité.

Dès lors, sous la présidence de la Préfecture de département et les vice-présidences de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Bas-Rhin, le Comité Départemental de la Parentalité a été installé le 18 avril 2013 à la suite d'un partenariat actif avec les services de l'Etat, la Mutualité Sociale Agricole, la Ville de Strasbourg, les associations représentatives des familles et les acteurs de la parentalité dans le département

Si les dispositifs conservent leurs propres instances (comité de pilotage, comité d'animation..), désormais le comité a vocation à structurer, articuler et mettre en cohérence les actions et les financements de ces différents dispositifs. Un comité restreint a lui pour mission de définir les orientations de la politique départementale de soutien à la parentalité ; son secrétariat est assuré par la CAF.

Lors de la réunion du 18 avril 2013, un plan d'actions a donc été établi, reprenant également les préconisations formulées par les trois groupes de travail mis en place afin de réfléchir aux orientations locales à donner à la politique départementale de soutien à la parentalité.

Le groupe « **Place des parents dans les dispositifs qui les concernent** » dont l'animation a été confiée à l'association Le Furet, la Maison des adolescents et l'association « Dessine moi une passerelle » a travaillé sur la place, l'implication et la participation des parents dans les dispositifs de soutien à la parentalité.

Le groupe de travail « **Connaissance et accès aux dispositifs** », animé par la Caf du Bas-Rhin, a quant à lui réfléchi à des pistes d'amélioration des moyens permettant de rendre plus lisibles et plus accessibles les dispositifs entrant désormais dans le cadre du Comité de la Parentalité, à savoir : le REAAP, les PIF, la médiation familiale et les espaces rencontres, les CLAS ainsi que le parrainage de proximité.

Enfin, le groupe de travail « **Articulation des dispositifs** » animé par la DDCCS, s'est attelé à proposer des outils d'articulation permettant d'assurer le bon déroulement et l'efficacité des dispositifs, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Le Comité départemental de la Parentalité va donc dans les prochains mois, mettre en œuvre les orientations et les priorités d'actions de la politique départementale de la parentalité ainsi définies.

## ■ **Place des parents - Premières approches (travaux issus du groupe)**

### ■ **1- Un premier constat**

La proposition de travail sur la question de la place, de l'implication et de la participation des parents a suscité un réel intérêt - 22 personnes présentes et participantes.

Nous partons d'une vision où il y a des dimensions subjectives et sociales dans l'expérience et la pratique d'être parents.

La finalité des actions de soutien à la parentalité est de donner aux parents des outils pour penser et comprendre la relation à l'enfant et aux autres adultes présents auprès de l'enfant et participant à son éducation. Développer la capacité de penser et d'agir à travers des offres ouvertes à ne pas confondre avec des dispositifs plus injonctifs.

Les actions de soutien ou d'accompagnement à la parentalité comme mentionné dans le rapport de l'IGAS consistent à épauler les parents, en les informant, en les écoutant et « en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif » (circulaire n° 99-153).

### ■ **2- Les différentes actions répondent à des objectifs différents**

- informer, orienter
- accompagner les compétences parentales
- renforcer les liens entre familles et école
- prévenir les ruptures du lien familial

### ■ **3- Comment les parents accèdent aux offres et aux dispositifs ?**

Offrir différents accès à l'information

L'information peut être parfois un préalable à l'émergence d'une demande car il faut que les pères et mères aient des indications sur ce qu'ils peuvent demander ?

Ce qui favorise la mobilisation des parents :

- des revendications ex : handicap des enfants, homoparentalité....
- des actions qui ne mettent pas en avant les difficultés parentales. On peut évoquer autant ce qui va que ce qui ne va pas.



- la possibilité offerte aux parents de se saisir eux-mêmes des dispositifs – hors injonctions.

#### ■ 4- Jusqu'où les parents sont véritablement acteurs dans les dispositifs ?

Est-ce qu'on attend implicitement ou explicitement quelque chose d'eux ? Quel lien entre leur place et une autorisation à parler ?

Ex : des anciens adolescents ou des parents d'ex-adolescents pourraient-ils contribuer à accompagner des parents qui traversent cette période ?

Est-ce qu'ils peuvent venir exposer leurs questions, leurs attentes, leurs difficultés sans jugement ?

La place (ou la participation ?) des parents au cœur d'une évaluation

Place des parents / Dispositifs	REAAP	PIF	CLAS	Médiation	Parrainage
Démarche volontaire	oui	oui	non	oui	oui
Action ouverte à tous	oui	oui	non	oui	oui
Action gratuite	oui	oui	oui	non	oui
Actions individuelles	non	non	oui	oui	oui
Actions collectives	oui	non	oui	non	oui
Echanger parler avec d'autres parents ou d'autres adultes	oui	non	oui <i>mais des difficultés à mettre en place</i>	non	oui
Parler avec des professionnels	<i>parfois</i>	oui	oui	oui	<i>parfois</i>

#### ■ 5- Pistes d'améliorations évoquées au cours des échanges :

- Mutualiser les moyens de communication, voire les lieux porteurs d'actions de accompagnement parentalité afin d'en faciliter le repérage (exemple des maisons des parents en Allemagne qui rassemblent différents types de services, notamment des services d'aides et modes de garde, qui s'adressent à toutes les familles, tous âges des enfants confondus, etc.)

- Se montrer créatifs, en partenariat, travailler à l'échelle départementale et locale, quitter les logiques de dispositifs et de financements pour entendre et écouter les demandes parentales dans leur globalité et/ou accompagner des orientations bien pensées, avec les bons supports et dans la durée. Exemple « passerelle » du Neuhof, tenir la

main des enfants et mères pour accompagner le transfert vers l'école. Il faut s'offrir à la rencontre. Ne pas seulement créer des dispositifs, ne pas attendre que les familles viennent vers nous.

- S'appuyer sur les réseaux et pratiques qui « fonctionnent ». Il est par exemple connu localement, que certains canaux d'information fonctionnent particulièrement bien

(Ex : chefs d'établissement scolaires qui relaient vers jeunes et parents)

- « Aller vers » et soutenir le lien :
  - Investir les moments conviviaux de la vie des enfants et des parents (ex : Fêtes d'écoles, marchés) pour susciter l'intérêt des familles de façon plus concrète et incarnée qu'à l'aide de flyers simples
  - Organiser des modes de garde ou autres prises en charge des enfants pendant les temps de réunions parents
  - Veiller à proposer des réunions sur des périodes propices (éviter l'été, le mois de septembre...)
- En veillant à ne pas exclure les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés ou pas scolarisés en milieu ordinaire (enfants handicapés, jeunes de plus de 16 ans, enfants de moins de 3 ans, enfants des gens du voyage, etc.)

Autres enjeux ciblés :

- Enjeux de formation des bénévoles et professionnels (ex : formation aux ressorts et outils de la médiation familiale)
- Place et implication d'autres acteurs (de justice, de prévention, de protection de l'enfance, des espaces rencontres, des associations de parents d'enfants handicapés, adoptés, etc.)

Conclusion :

Proposition de réunir un groupe inter-partenarial et inter-dispositifs qui se donne pour objectifs :

- de définir les principes et valeurs communs aux différents dispositifs en matière de place donnée aux parents (place, participation, implication, adhésion, co-construction, mobilisation, etc. ?)
- de travailler sur des modalités coordonnées d'évaluation
- et de rédiger un outil commun aux principaux dispositifs pour aider les opérateurs à veiller aux enjeux d'implication des parents, des enfants et des autres acteurs.

***Delphine Rideau, Maison des Adolescents***

***Marie Nicole Rubio, Le Furet***

***Robert Volgringer, Dessine-moi une passerelle***

## **EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

### **Au Tour des Parents - Consultation citoyenne sur l'accueil de la petite enfance et le soutien aux parents**

La Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité qui a débuté le 12 novembre 2012 a réuni plus de 300 parents, dans quatre régions différentes.

De leurs travaux est né un avis citoyen. Véritable diagnostic de l'accueil de leurs jeunes enfants aujourd'hui, il ébauche également des solutions concrètes pour l'améliorer.

Le soutien à la parentalité, ou « comment aider les parents à être parents » a été également largement abordé.

**Dossier de presse du 16 février 2013 :**

[www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,2323/au-tour-des-parents-consultation,15583.html](http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,2323/au-tour-des-parents-consultation,15583.html)

Site dédié :

<http://au-tour-des-parents.fr>

### **Evaluation de la politique de soutien à la parentalité :**

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée, chargée de la famille ont demandé à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) un bilan de la politique de soutien à la parentalité. La mission a enquêté dans sept départements sur les différents dispositifs visant à "aider les parents à être parents" : groupes de parole, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, aide aux vacances, médiation familiale, etc. Au terme de cette revue de politique publique, l'IGAS estime que les pouvoirs publics ont tout intérêt à consolider et à amplifier cette politique. La mission estime en effet que les dispositifs mis en œuvre sont pertinents, peu coûteux pour les finances publiques, et plutôt efficaces. Le soutien à la parentalité mérite d'être considéré comme un investissement social "rentable" permettant de renforcer la cohésion sociale et d'éviter des interventions curatives ultérieures.

Ces dispositifs méritent donc, selon l'IGAS, d'être soutenus et développés. Le rapport expose 24 recommandations allant dans ce sens.

Synthèse de 4 pages avant le sommaire (pages 3 à 6).

Rapport en ligne sur le site de la Documentation française :

### **Evaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP - volet 1)**

JACQUEY-VAZQUEZ Bénédicte, RAYMOND Michel et SITRUK Patricia ; IGAS, 201 pages, février 2013

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000110-evaluation-de-la-politique-de-soutien-a-la-parentalite-map-volet-1>

**EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE ATTENTION !**